# BUREAU COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU LUNDI 7 FEVRIER 2022 À 9H
# SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le premier février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

**Présents :** M. Yann BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité**

**********

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

N°014/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**MISE EN VENTE DE TROIS VEHICULES TYPE BOM DE LA CCPRO SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article unique :** autorise le Président à procéder à la mise en vente de ces véhicules sur le site de vente aux enchères AGORASTORE et à signer toutes les pièces s'y afférant.

*****

N°015/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**PROPOSITION D'INDEMNISATION SUITE AU VOL D'UN ASPIRATEUR FEUILLE MODELE AXIS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** accepte la proposition de dédommagement de 3 900 € HT ;

**Article 2 :** autorise la sortie de l'actif de l'aspirateur modèle AXIS référencé au n°20150557 de l'inventaire de la CCPRO ;

**Article 3 :** autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

*****

N°016/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**SORTIE D'ACTIF ET RESTITUTION DE VEHICULE / BALAYEUSE SCARAB MAJOR 5001-506 YH 84 / VILLE D'ORANGE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** approuve la sortie de l'inventaire communautaire la balayeuse immatriculée 506 YH 84 ;

**Article 2 :** autorise le Président à remettre à disposition de la Commune d'Orange ledit véhicule ;

**Article 3 :** autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

*****

N°017/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A UNICIL AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS / CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS COLLECTIFS LE ROMORANTIN / ORANGE / CONTRAT DE PRET N° 125875**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 263 039.00 € (soit 678 911.70 € garantis) souscrit par la société UNICIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 125875, constitué de quatre lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe ;

**Article 2 :** apporte sa garantie aux conditions suivantes :

- *La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

- *Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;*

**Article 3 :** engage la Communauté de Communes, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

**Article 4 :** autorise le Président à signer tout acte afférent à cette garantie d'emprunt ainsi que la convention de réservation de logement ;

*****

N°018/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**ACHAT PUBLIC / TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU LIMOUSIN A ORANGE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** approuve le dossier de consultation,

**Article 2 :** autorise le Président à lancer le dossier de consultation et à signer toutes les pièces relatives au marché à venir, après avis de la commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA.

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à** 12H.

Le Président, Yann BOMPARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RÉGIN d'ORANGE

**Pour être affiché le :** 8.02.2022
**et publié sur le site internet de la Communauté**

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*